



Actualités OFS

Embargo: 11.11.2014, 9:15

2 Espace et environnement

Neuchâtel, novembre 2014

Comptes de l'environnement

Emissions dans l'air et impôts liés à l'environnement
par acteur économique

Renseignements:

Chiara Calabrese, OFS, Section Environnement, développement durable, territoire, tél. 058 463 67 35

E-mail: chiara.calabrese@bfs.admin.ch

Flavio Malaguerra, OFS, Section Environnement, développement durable, territoire, tél. 058 463 62 39

E-mail: flavio.malaguerra@bfs.admin.ch

N° de commande: 1484-1200

Résumé

En 2012, l'économie était responsable de 65% des émissions de gaz à effet de serre de la Suisse (41,2 millions de tonnes d'équivalents CO₂), les 35% restants étant imputables aux ménages (21,8 millions de tonnes). Depuis 1990, l'intensité en gaz à effet de serre de l'économie a reculé de 25%, la croissance économique ayant été plus rapide que celle des émissions de l'économie. Elle s'établissait à 74 grammes d'équivalents CO₂ par franc de valeur ajoutée brute en 2012. Les émissions de particules fines ont quant à elles diminué de 31% entre 1990 et 2012, notamment grâce aux progrès techniques dans le secteur secondaire.

Les impôts liés à l'environnement ont pour effet d'augmenter le prix des biens et services dommageables pour l'environnement, incitant les consommateurs et les producteurs à tenir compte des conséquences de leurs décisions, conformément au principe du «pollueur-payeur». Ces impôts sont souvent liés aux émissions de gaz à effet de serre. Leurs recettes s'élevaient en 2012 à 10,7 milliards de francs, dont 4,9 milliards versés par les ménages, 4,3 milliards par l'économie et 1,6 milliard par des ménages et des entreprises non résidents en Suisse. De 1990 à 2012, les recettes des impôts liés à l'environnement ont plus que doublé et sont passées de 1,4% à 1,7% du produit intérieur brut (PIB).

Ces résultats proviennent des comptes de l'environnement, un instrument statistique développé de façon cohérente avec les comptes nationaux pour mettre en évidence les interactions entre l'environnement et l'économie.

Introduction

Les comptes de l'environnement sont des comptes satellites des comptes nationaux. Ils complètent ces derniers d'une dimension environnementale en respectant leurs concepts, définitions, classifications et règles comptables. Ils permettent ainsi de mettre en évidence les interactions entre l'environnement et l'économie. Ils fournissent, d'une part, des informations économiques sur l'environnement et, d'autre part, des informations environnementales sur l'économie.

Les comptes de l'environnement comprennent plusieurs types de comptes. Les comptes physiques fournissent par exemple des informations statistiques sur les besoins en matières, sur les émissions de polluants atmosphériques et sur la consommation d'énergie. Les comptes monétaires concernent notamment les recettes des impôts liés à l'environnement, les dépenses de protection de l'environnement et l'importance économique du secteur produisant des biens et services environnementaux. Les résultats de ces comptes sont généralement disponibles par acteur économique (ménages et secteurs ou, plus en détail, par branche économique selon la Nomenclature générale des activités économiques – NOGA 2008).

La cohérence des comptes de l'environnement et des comptes nationaux permet de réaliser des analyses transversales entre eux et une meilleure compréhension des interactions entre l'environnement et l'économie. En effet, il est par exemple possible de comparer les émissions de gaz à effet de serre d'une branche économique avec les impôts liés à l'environnement qu'elle paie, l'énergie qu'elle consomme, la valeur ajoutée brute qu'elle génère et les emplois qu'elle représente.

Les comptes de l'environnement se basent sur une multitude de sources différentes, dont les données doivent être adaptées pour satisfaire la cohérence entre les comptes. Parfois, lorsque les informations sur la ventilation par branche ne sont pas disponibles, des estimations sont effectuées.

Au plan international, la référence méthodologique en matière de comptes de l'environnement est le *System of Environmental-Economic Accounting* (SEEA), développé par l'ONU en collaboration avec la Commission européenne (CE), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Banque mondiale (BM).

En Europe, la mise en œuvre du SEEA est coordonnée par Eurostat, l'Office statistique de l'Union européenne, qui développe des manuels et des guides de compilation destinés à la production des comptes de l'environnement dans les pays membres du Système statistique européen (SSE), dont la Suisse fait partie.

La présente publication porte sur deux comptes de l'environnement: les comptes des émissions dans l'air, qui concernent les émissions de gaz à effet de serre (CO₂, N₂O, CH₄, HFC, PFC et SF₆) et d'autres polluants atmosphériques (PM_{2.5}, PM₁₀, NH₃, CO, COVNM, SO₂), et les comptes des impôts liés à l'environnement, qui portent sur les recettes des impôts dont la base de calcul est une unité physique (ou l'équivalent d'une unité physique) ayant un impact négatif avéré sur l'environnement, comme par exemple les émissions de CO₂ ou la consommation de carburant.

Les résultats de chacun de ces comptes sont ventilés par acteur économique. Ceux relatifs aux comptes des impôts liés à l'environnement sont publiés ici sous cette forme pour la première fois.

Emissions dans l'air par acteur économique

En 2012, les émissions de gaz à effet de serre¹ de l'économie et des ménages s'élevaient à 63 millions de tonnes d'équivalents CO₂ (y compris les émissions de CO₂ issues de la combustion de biomasse²). L'économie était responsable d'environ 65% de ces émissions, le secteur primaire en générant 10%, le secteur secondaire 29% et le secteur tertiaire 26%. Les 35% restants étaient quant à eux imputables aux ménages.

Entre 1990 et 2012, les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté de 2 millions de tonnes d'équivalents CO₂, ce qui correspond à un accroissement de 3,2% (G1). Plus des trois quarts de cette variation sont dus au secteur tertiaire, dont la diminution de 2,5% des émissions stationnaires n'a pas compensé l'augmentation de 23,2% des émissions liées aux transports.

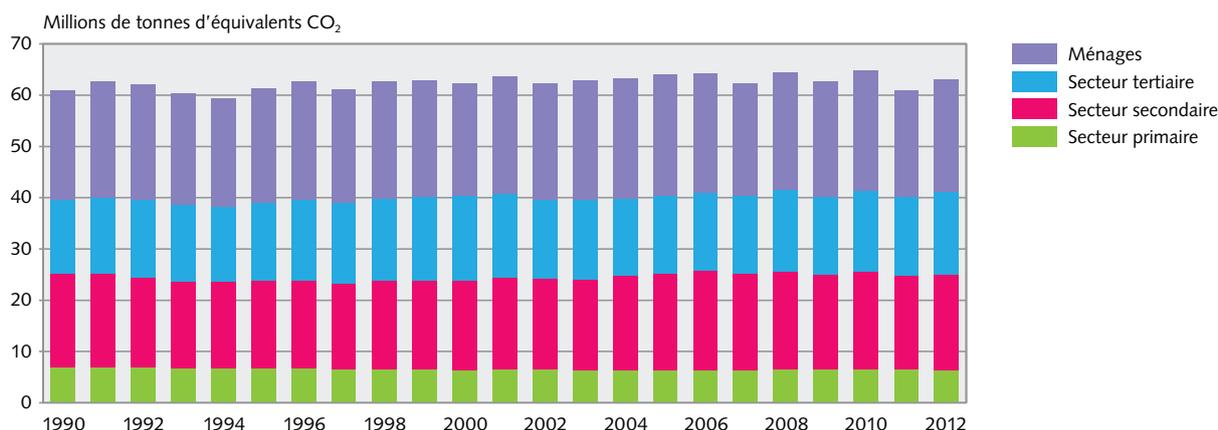
Si l'on exclut les émissions de CO₂ issues de la combustion de biomasse, habituellement considérées comme climatiquement neutres³, les émissions de gaz à effet de serre ont reculé de 0,5% entre 1990 et 2012.

Une économie de plus en plus efficace

Entre 1990 et 2012, les émissions de gaz à effet de serre de l'économie (hors ménages) ont progressé de 1,6 million de tonnes d'équivalents CO₂, ce qui correspond à un accroissement de 4%. Pendant la même période, le produit intérieur brut (PIB) a augmenté de 39,5% en termes réels⁴. L'intensité en gaz à effet de serre du système de production suisse a ainsi diminué, les émissions ayant augmenté moins vite que la croissance économique (G2). Ainsi, si en 1990 la création d'un franc de valeur ajoutée engendrait l'émission de 98 grammes d'équivalents CO₂, en 2012 cette valeur était de 74 grammes, ce qui correspond à une diminution de 25%.

Emissions de gaz à effet de serre par acteur économique

G 1



Source: OFS – Comptabilité environnementale

© OFS, Neuchâtel 2014

¹ Afin d'être cohérentes avec les comptes nationaux, ces émissions diffèrent de celles reportées dans l'inventaire des gaz à effet de serre selon le protocole de Kyoto (voir note méthodologique page 19).

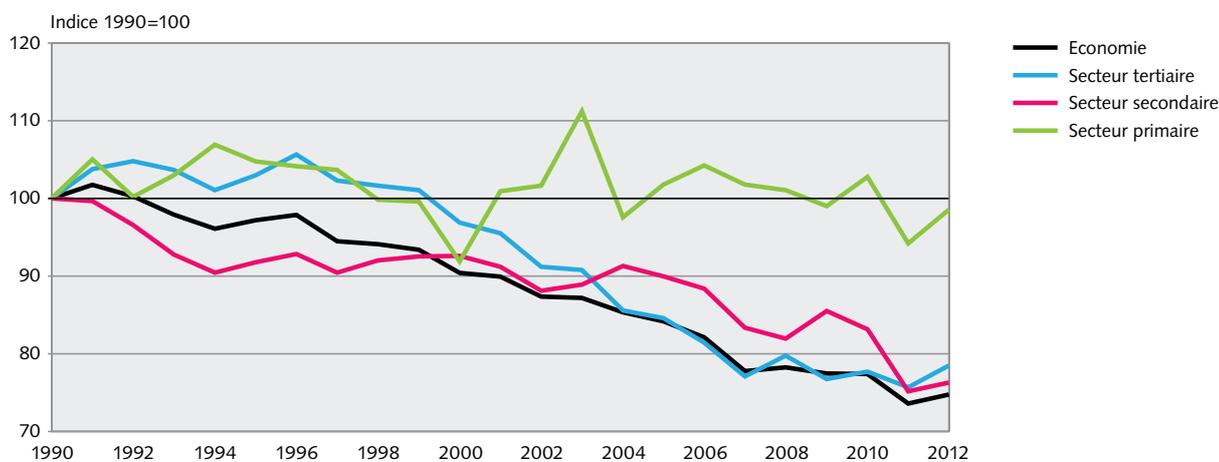
² Sauf mention contraire, les valeurs des émissions de gaz à effet de serre présentées dans cette publication incluent les émissions liées à la combustion de biomasse.

³ Voir note méthodologique page 19.

⁴ Soit aux prix de l'année précédente, année de référence 2005.

Intensité en gaz à effet de serre de l'économie, par secteur, en équivalents CO₂ par franc de valeur ajoutée brute

G 2



Source: OFS – Comptabilité environnementale

© OFS, Neuchâtel 2014

L'évolution de l'intensité en gaz à effet de serre dépend toutefois du secteur considéré. Les émissions par franc de valeur ajoutée des secteurs secondaire et tertiaire ont diminué d'environ un cinquième entre 1990 et 2012 tandis que l'intensité en gaz à effet de serre du secteur primaire a fluctué sans tendance marquée. Les déviations constatées en 2000 et 2003 dans ce secteur s'expliquent par des événements météorologiques extrêmes qui ont affecté sa valeur ajoutée (ouragan Lothar en décembre 1999; sécheresse de 2003).

La biomasse, un combustible qui gagne du terrain

Depuis 1990, les émissions de CO₂ issues de la combustion de biomasse⁵ (bois, biodiesel, bioéthanol, biogaz, biodéchets, etc.) ont augmenté de 44% (G3). Cette hausse a essentiellement eu lieu depuis la fin des années 90.

En 2012, 7,4 millions de tonnes de CO₂ ont été émises par l'utilisation de combustibles biogéniques, ce qui correspond à 11,7% des émissions totales de gaz à effet de serre. Cette proportion était de 8,4% en 1990. La progression est due à l'économie, dont les émissions issues de la combustion de biomasse ont augmenté de 75%, alors que celles des ménages ont diminué de 5%. En valeurs absolues, c'est dans le secteur secondaire que les émissions ont augmenté le plus (+1,8 million de tonnes de CO₂), tandis que le taux de croissance le plus rapide a été observé dans le secteur primaire (+173%).

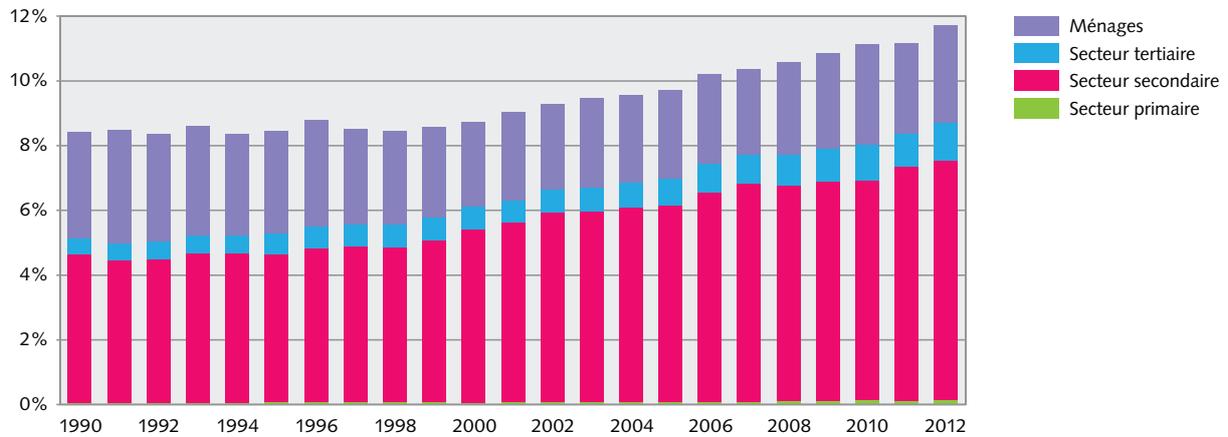
⁵ Y compris le CO₂ issu de la fermentation.

La mobilité alourdit le bilan des ménages

En 2012, les ménages ont émis 21,8 millions de tonnes d'équivalents CO₂, soit 1,7% de plus qu'en 1990 mais 0,9% en moins qu'en 2000. L'évolution des émissions entre 1990 et 2012 est le résultat de deux tendances opposées: d'une part, les émissions stationnaires – essentiellement dues aux chauffages et à la production d'eau chaude – ont diminué de 12,9% et, d'autre part, les émissions liées aux transports ont augmenté de 27,7% (G4). La diminution des émissions stationnaires résulte essentiellement du progrès des techniques de chauffage et de l'amélioration de l'isolation des bâtiments, tandis que l'augmentation des émissions des transports découle principalement de l'accroissement démographique et de l'augmentation de la mobilité des ménages: des tendances que les progrès techniques en matière de consommation des véhicules n'a pas réussi à compenser. Les émissions dues à d'autres activités des ménages (jardinage, peinture, etc.) restent marginales (<1% des émissions totales des ménages).

Part des émissions de CO₂ issues de la combustion de biomasse dans le total des émissions de gaz à effet de serre

G 3

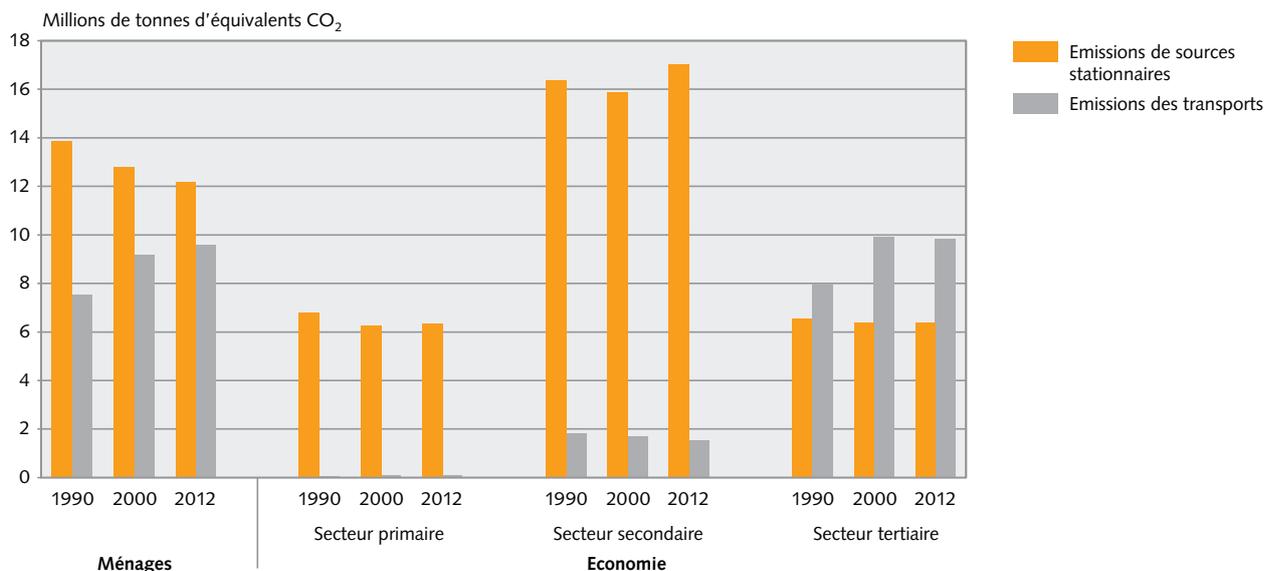


Source: OFS – Comptabilité environnementale

© OFS, Neuchâtel 2014

Emissions de gaz à effet de serre de l'économie et des ménages selon le type de source

G 4



Source: OFS – Comptabilité environnementale

© OFS, Neuchâtel 2014

Des sources d'émissions contrastées d'un secteur à l'autre

Dans le secteur tertiaire, en 2012, 61% des émissions étaient issues des transports, ce qui équivaut à 9,9 millions de tonnes d'équivalents CO₂ (G 4). Ces émissions ont augmenté de 23% depuis 1990, principalement à cause du transport aérien. Dans le secteur secondaire, 92% des émissions provenaient en 2012 de sources

stationnaires. Elles sont restées relativement stables pendant la période observée. Les émissions des transports, par contre, ont reculé de 15% depuis 1990.

Dans le secteur primaire, les émissions étaient presque exclusivement issues de sources stationnaires (98% en 2012). La moitié provenait du méthane relâché dans l'atmosphère par le bétail.

Les émissions «cachées»

La production et le transport des produits importés engendrent à l'étranger des émissions qui ne sont pas incluses dans les comptes des émissions dans l'air ni dans les inventaires. Selon une récente étude de l'Office fédéral de l'environnement, le solde entre les émissions «cachées» dans les importations et celles des exportations était d'environ 53 millions de tonnes d'équivalents CO₂ en 2011, soit plus que les émissions directement dégagées par l'économie suisse cette même année.

L'importation croissante de produits finis, parfois depuis des pays à plus forte intensité en CO₂, et une économie tertiarisée sont des facteurs à prendre en compte pour établir un bilan complet des émissions induites par la consommation d'un pays.

Comparaison internationale

Les comptes des émissions dans l'air sont produits par la majorité des pays européens et les résultats sont publiés chaque année par Eurostat. En comparaison européenne, l'intensité en gaz à effet de serre de la Suisse est la plus basse⁶ (G 5).

Par unité de produit intérieur brut (PIB), elle émettait en 2011 environ trois fois moins de gaz à effet de serre que l'Union européenne (UE27) et plus de dix fois moins que certains pays. Il ressort également de cette comparaison internationale que la part des émissions de gaz à effet de serre attribuable aux ménages est la plus élevée en Suisse. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce constat, comme par exemple des véhicules à moteur plus émetteurs ainsi qu'une économie à faible intensité énergétique associée à un mix énergétique comparativement pauvre en CO₂. Des différences climatiques, institutionnelles et économiques entre pays peuvent également avoir un effet significatif sur les résultats. La présence d'entreprises de transport opérant au niveau global (p. ex. dans le transport maritime dans le cas du Danemark) a pour conséquence une augmentation de l'importance du secteur tertiaire et une contraction de la part attribuée aux autres secteurs et aux ménages. Par ailleurs, l'organisation de certaines activités peut avoir un effet sur la distribution des émissions: si le chauffage des logements est fourni par une

entreprise, comme par exemple dans le cas du chauffage à distance, les émissions seront attribuées à l'économie, tandis que s'il est fourni par des chaudières individuelles, les émissions seront assignées aux ménages.

Moins de particules fines grâce aux améliorations techniques

Les émissions de particules fines (PM10⁷) ont diminué de 31% depuis 1990, passant de 28,5 milliers de tonnes à 19,6 milliers de tonnes en 2012 (G 6).

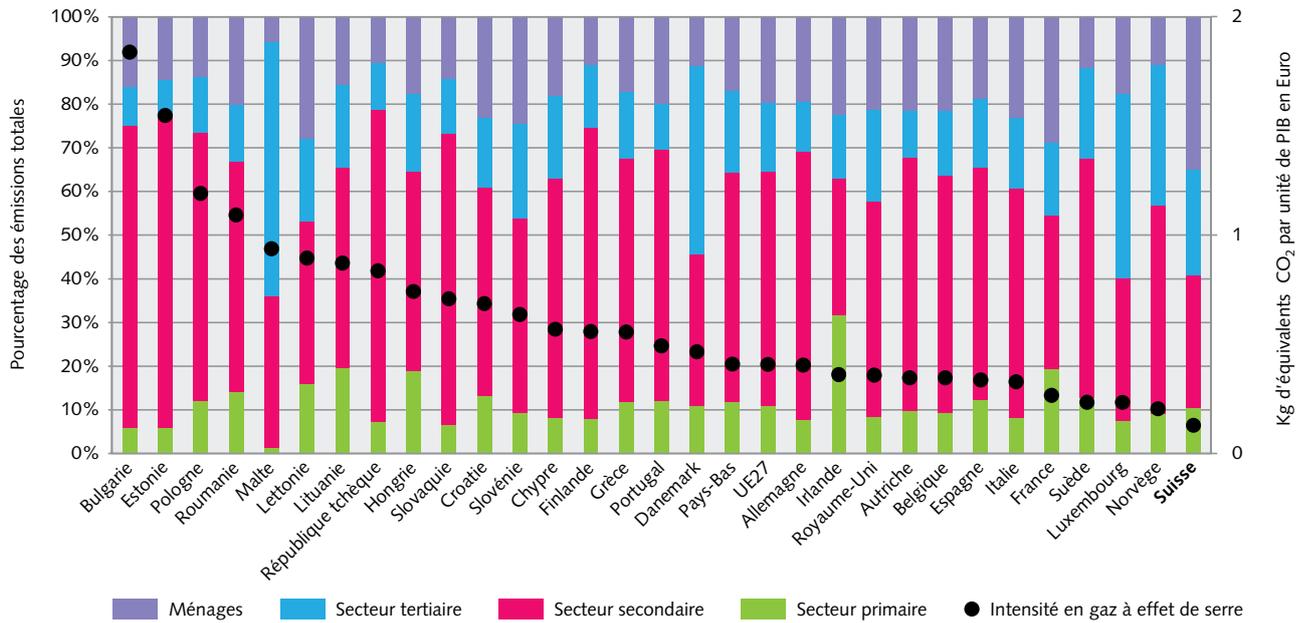
Environ un tiers de cette diminution est liée à la baisse des émissions relatives au chauffage des ménages, notamment grâce aux progrès techniques des installations. La baisse des émissions de particules fines a été toutefois freinée par la hausse générale de la mobilité. Les trois secteurs économiques ont également contribué à cette diminution, qui a essentiellement eu lieu durant la première moitié de la période considérée. Les baisses les plus fortes sont observées dans le secteur secondaire (-42%) et chez les ménages (-37%). Elles sont plus modérées dans le secteur tertiaire (-22%) et encore plus dans le secteur primaire (-9%).

⁶ Pour la comparaison internationale, le total des émissions de gaz à effet de serre, y compris les émissions des ménages, a été divisé par le PIB à prix courants.

⁷ Par PM10, on entend les particules fines en suspension dans l'air avec un diamètre inférieur à 10 µm (millièmes de millimètre).

Intensité en gaz à effet de serre et répartition des émissions entre secteurs économiques et ménages en Europe en 2011

G 5

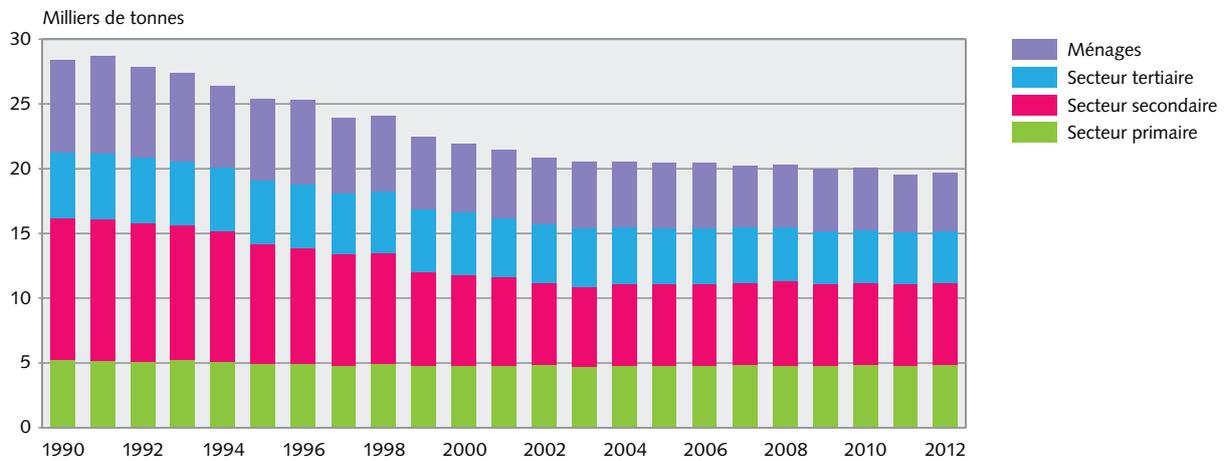


Sources: OFS – Comptabilité environnementale; Eurostat (état: septembre 2014)

© OFS, Neuchâtel 2014

Emissions de particules fines (PM10)

G 6



Source: OFS – Comptabilité environnementale

© OFS, Neuchâtel 2014

À chaque secteur ses gaz polluants

La répartition des émissions entre les ménages et les trois secteurs économiques dépend du gaz considéré (G7).

En 2012, les ménages ont généré plus de la moitié des émissions de monoxyde de carbone (CO, 58%), qui provient notamment de la combustion d'essence. Le secteur primaire était responsable de la majeure partie des émissions de méthane (CH₄, 85%), de protoxyde d'azote (N₂O, 79%) et d'ammoniac (NH₃, 93%) à cause de l'élevage et de l'utilisation de fertilisants. Le secteur secondaire était quant à lui le principal émetteur de dioxyde de soufre (SO₂, 53%), généré par les processus de combustion dans les raffineries et cimenteries, et de composés organiques volatils (COVNM, 42%), libérés surtout lors de l'utilisation de détergents et de solvants. Enfin, le secteur tertiaire a émis la majeure partie des gaz synthétiques (HFC, PFC et SF₆, 51%), utilisés surtout dans les activités de recherche et développement, et d'oxydes d'azote (NO_x, 48%), principalement issus des activités de transport.

Emissions de polluants atmosphériques par l'économie et les ménages en 2012 G 7



* HFC, PFC et SF₆ en équivalents CO₂

Source: OFS – Comptabilité environnementale

© OFS, Neuchâtel 2014

Impôts liés à l'environnement par acteur économique

De 1990 à 2012, les recettes des impôts liés à l'environnement ont plus que doublé, passant de 4,9 à 10,7 milliards de francs, à prix courants⁸ (G8).

Les impôts liés à l'environnement sont des versements obligatoires à l'Etat, sans contrepartie individuelle, dont la base de calcul est une unité physique ayant un impact négatif avéré sur l'environnement. Ils ont pour effet d'augmenter le prix des biens et des services dommageables pour l'environnement et donc d'inciter les consommateurs et les producteurs à tenir compte des effets de leurs décisions, conformément au principe du «pollueur-payeur».

Au niveau international, les impôts liés à l'environnement se répartissent en quatre catégories: les impôts sur l'énergie, sur les transports, sur les émissions et sur les ressources.

Prépondérance de la mobilité

En Suisse, la catégorie qui génère les recettes les plus élevées est celle des impôts sur l'énergie, qui comprend notamment les impôts sur les carburants et la taxe d'incitation CO₂ sur les combustibles fossiles (T1). De 1990 à 2012, les recettes des impôts de cette catégorie ont augmenté de 92%, passant de 3,1 à 6 milliards de francs (G8).

T1 Recettes¹ des impôts liés à l'environnement par catégorie en 2012

			en mio CHF	%
Mobile		Impôts sur les huiles minérales (carburant)	5 089	47
		Réduction CO ₂ : sanction appliquée aux voitures de tourisme	4	0,04
Energie	Stationnaire	Taxe d'incitation CO ₂ sur les combustibles fossiles	563	5
		Rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC)	256	2
		Taxe d'encouragement et taxe d'incitation concernant la consommation d'électricité (Canton de Bâle-Ville)	57	1
		Impôt sur les huiles minérales (combustible)	20	0,2
Transports	Mobile	Impôt cantonal sur les véhicules à moteur	2 159	20
		Redevance sur le trafic des poids lourds (liée aux prestations et forfaitaire)	1 612	15
		Impôts sur les automobiles	412	4
		Redevance pour l'utilisation des routes nationales (vignette autoroutière)	361	3
Emissions	Stationnaire	Taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (COV)	127	1
		Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	35	0,3
		Autres impôts cantonaux sur les eaux usées et les déchets	34	0,3
Total			10 729	

¹ Y compris coûts de perception

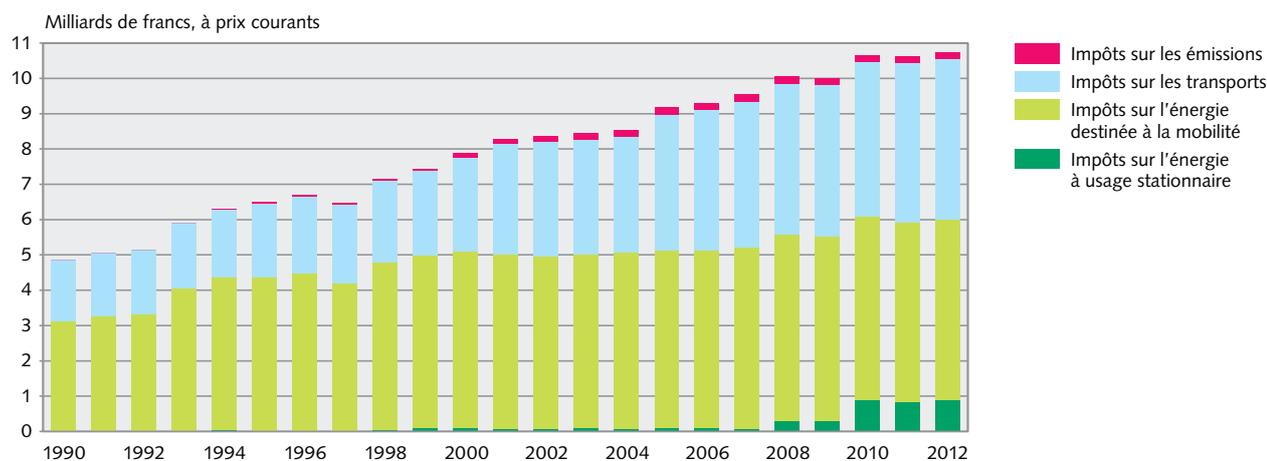
Source: OFS – Comptabilité environnementale

© OFS, Neuchâtel 2014

⁸ Sauf indication contraire, les recettes des impôts liés à l'environnement et le produit intérieur brut présentés dans ce chapitre s'entendent à prix courants.

Recettes des impôts liés à l'environnement par catégorie d'impôts

G 8



Malgré cette progression, l'importance relative des impôts sur l'énergie a diminué, passant de 64% à 56%. En effet, la deuxième catégorie par ordre d'importance, celle des impôts sur les transports, a vu ses recettes augmenter de 162%, passant de 1,7 milliard de francs en 1990 à 4,5 milliards en 2012. Ces impôts, perçus surtout sur la propriété de véhicules à moteur et sur l'utilisation des routes – comme l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur, la vignette autoroutière et la redevance poids lourds liée aux prestations – représentaient 36% du total des recettes des impôts liés à l'environnement en 1990 et 42% en 2012. Parmi les raisons de cette progression, on peut citer l'augmentation du nombre de véhicules à moteur ainsi que l'introduction de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations en 2001 et l'augmentation de son taux depuis. La troisième catégorie est celle des impôts sur les émissions, qui comprend notamment la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (COV) et la taxe d'assainissement des sites contaminés. Bien que les recettes de cette catégorie aient augmenté ces dernières années, elles ne représentaient que 2% du total des recettes des impôts liés à l'environnement en 2012. La quatrième et dernière catégorie est celle des impôts sur les ressources, impôts qui n'existent pas en Suisse.

Si l'on regroupe les impôts grevant la mobilité, c'est-à-dire les impôts sur l'énergie destinée aux transports et tous les impôts sur les transports, les recettes s'élevaient en 2012 à 9,6 milliards de francs, soit 90% du total des recettes des impôts liés à l'environnement (T 1).

Les ménages, principaux contributeurs

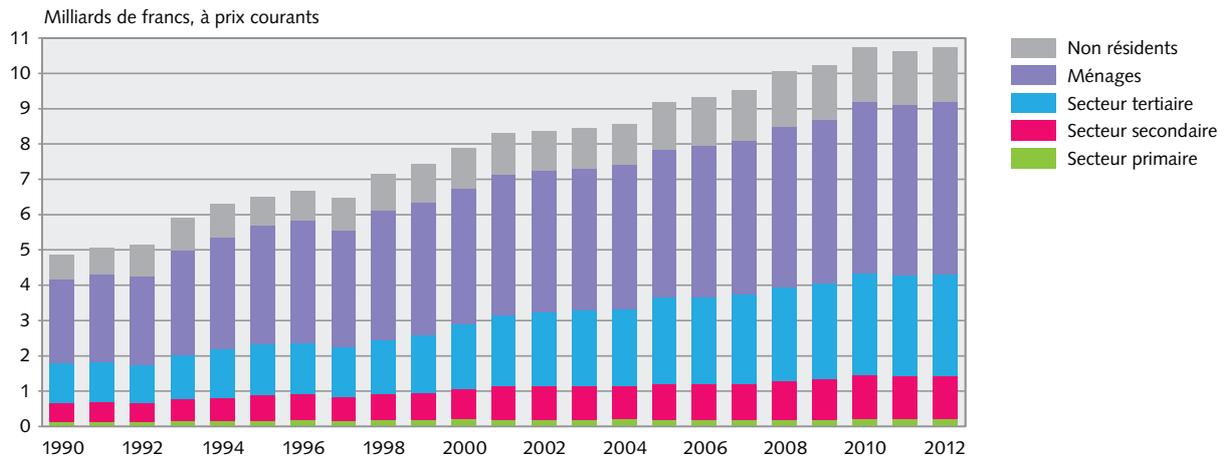
Entre 1990 et 2012, les recettes des impôts liés à l'environnement payés par les ménages ont doublé, passant de 2,4 à 4,9 milliards de francs (G 9). Leur part dans le total des recettes a néanmoins reculé de 49% à 45%. Dans le même temps, la part des recettes générées par l'économie passait de 37% à 40%, les recettes elles-mêmes progressant de 1,8 à 4,3 milliards de francs. Une partie des recettes des impôts liés à l'environnement provient de ménages ou d'entreprises non résidents, qui sont surtout assujettis aux impôts sur les carburants et sur l'utilisation des routes. Cette partie est restée inchangée à 14% de 1990 (0,7 milliard de francs) à 2012 (1,6 milliard de francs). La répartition par acteur économique des recettes des impôts liés à l'environnement est donc restée relativement stable de 1990 à 2012.

Les recettes des impôts sur les transports gagnent en importance

En 1990, dans le secteur primaire, la part des impôts sur l'énergie représentait environ 60% et celle des impôts sur les transports environ 40% du total des recettes des impôts liés à l'environnement, une répartition qui est restée presque inchangée en 2012 (G 10).

Recettes des impôts liés à l'environnement par acteur économique

G 9

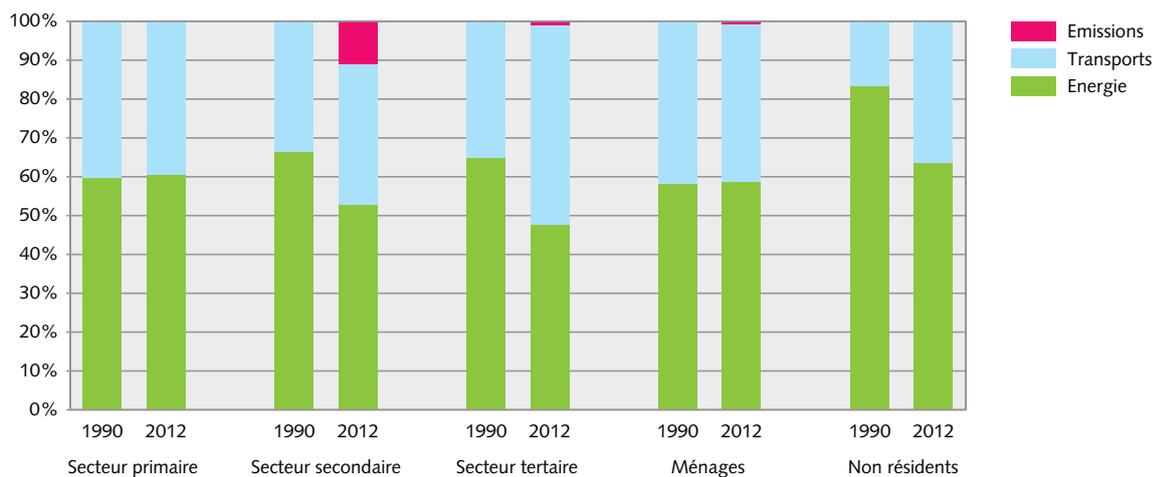


Source: OFS – Comptabilité environnementale

© OFS, Neuchâtel 2014

Part des recettes des impôts liés à l'environnement par acteur économique et catégorie d'impôts

G 10



Source: OFS – Comptabilité environnementale

© OFS, Neuchâtel 2014

Dans le secteur secondaire, la part des recettes des impôts sur l'énergie représentait en 1990 environ les deux tiers du total des recettes des impôts liés à l'environnement. En 2012, elle en représentait environ la moitié. Cette évolution est due notamment à l'introduction d'impôts sur les émissions (p. ex. la taxe sur les composés organiques volatils, COV). La même évolution est observée dans le secteur tertiaire. Elle est notamment due à l'augmentation des recettes des impôts sur les transports, qui résulte de la hausse de certains taux d'imposition (p. ex. la vignette autoroutière et la redevance poids lourds) ainsi que des prestations de transport.

Du côté des ménages, les impôts sur l'énergie représentaient en 1990 environ 58% du total, le reste provenant des impôts sur les transports. Cette répartition est restée assez stable jusqu'en 2012.

Concernant les unités non résidentes, la part de leurs recettes des impôts sur les transports a gagné en importance, passant de 16% en 1990 à 36% en 2012.

Vers une fiscalité plus écologique?

Les recettes des impôts liés à l'environnement ont augmenté non seulement en valeur absolue mais également en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), qui est passé, entre 1990 et 2012, de 1,4% à 1,7%, et en pourcentage du total des recettes des impôts et contributions sociales, qui est passé, de 1995 à 2012, de 6,3% à 6,4% (G 11). Ces chiffres sont proches de ceux de l'Union européenne, où les impôts liés à l'environnement correspondaient en 2012 à 2,4% du PIB et 6,2% du total des impôts et contributions sociales.

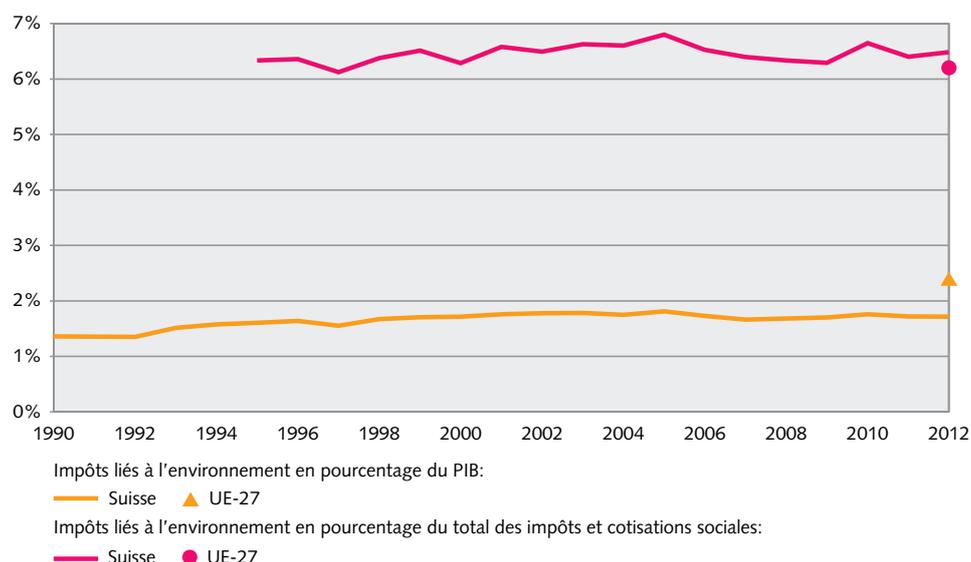
Ces deux ratios renseignent sur l'importance de la fiscalité environnementale et sur le déplacement éventuel de la charge fiscale vers les activités polluantes. Ils n'indiquent toutefois pas si l'état de l'environnement s'est amélioré ou dégradé. Les recettes peuvent en effet augmenter soit en raison d'un accroissement des taux d'imposition ou du nombre d'impôts (évolution favorable à l'environnement), soit en raison d'un accroissement des activités polluantes (évolution défavorable à l'environnement).

Une charge fiscale environnementale variable selon les branches

Dans le secteur primaire, qui comprend les branches «agriculture, sylviculture et pêche», les impôts liés à l'environnement correspondaient à 4,9% de la valeur ajoutée brute en 2012 contre 1,5% en 1990 (G 12). Cet accroissement est dû au fait que les impôts liés à l'environnement payés par ce secteur économique ont augmenté. En même temps sa valeur ajoutée brute a diminué, principalement en raison de la baisse des prix agricoles. L'agriculture bénéficie toutefois de paiements directs, non comptabilisés dans sa valeur ajoutée. Dans la branche des «transports, entreposage; information et communication», la charge fiscale liée à l'environnement correspondait à 2,9% de la valeur ajoutée brute en 2012, contre 1,4% en 1990. En 2012, cette charge fiscale était de 1,4% de la valeur ajoutée brute dans la construction et de 1,3% dans la branche «production et distribution d'énergie et d'eau, gestion des déchets». Dans les autres branches, elle était inférieure à 1%.

Recettes des impôts liés à l'environnement par rapport au PIB et au total des recettes des impôts et cotisations sociales

G 11

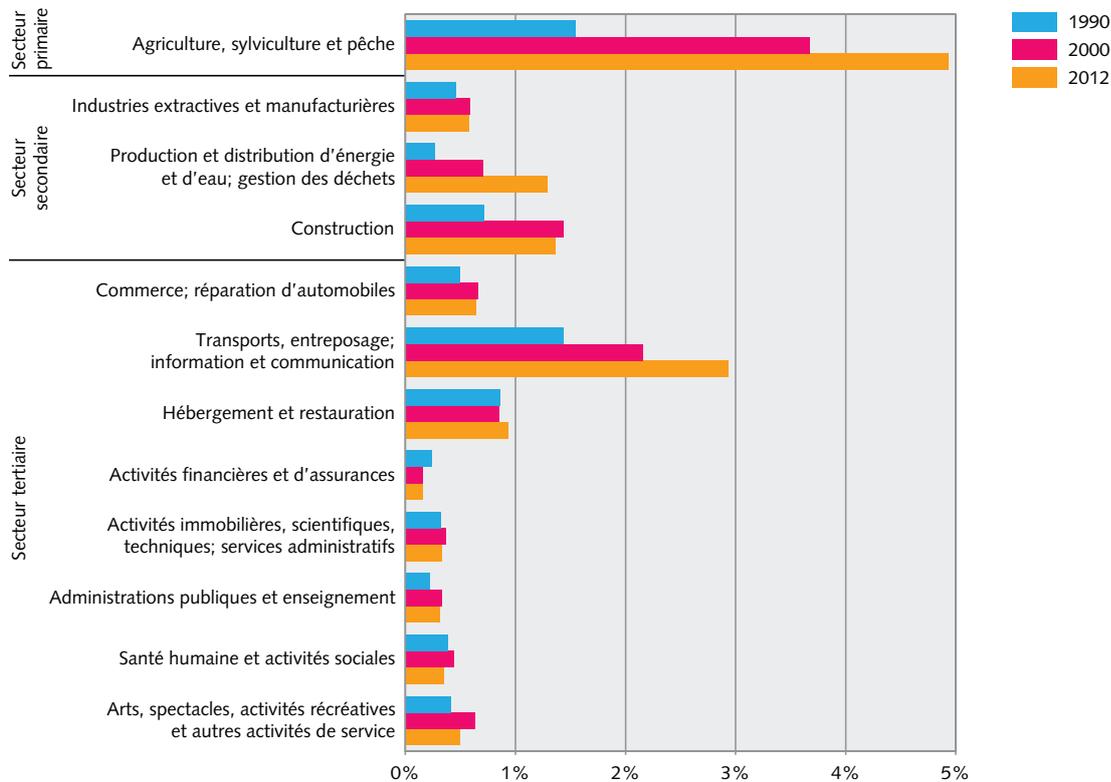


Sources: OFS – Comptabilité environnementale; Eurostat (état: septembre 2014)

© OFS, Neuchâtel 2014

Recettes des impôts liés à l'environnement par rapport à la valeur ajoutée brute, par branche économique

G 12



Source: OFS – Comptabilité environnementale

© OFS, Neuchâtel 2014

Hausse du taux d'imposition implicite sur l'énergie

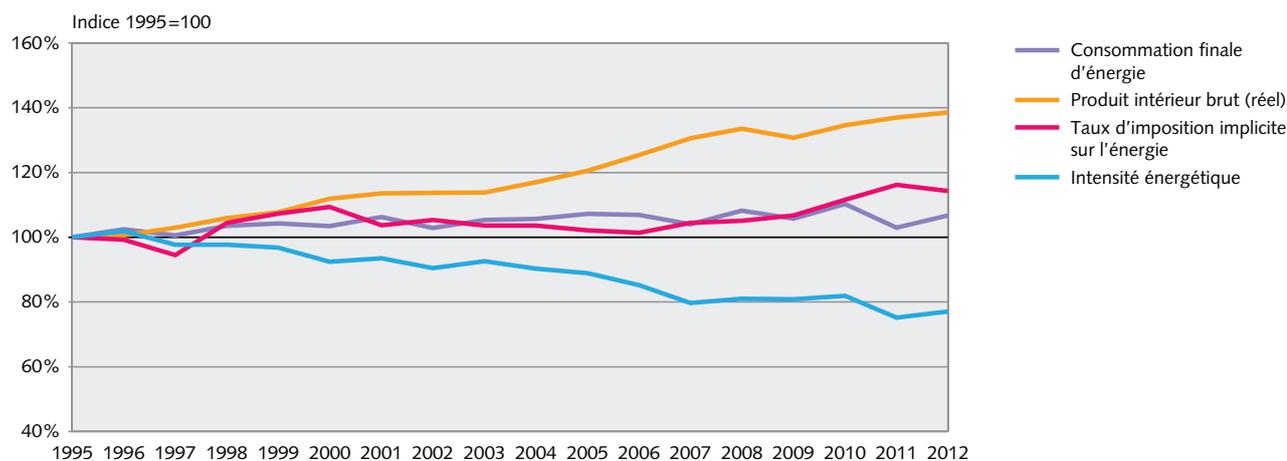
Le taux d'imposition implicite sur l'énergie correspond au rapport entre les recettes des impôts sur l'énergie, corrigées de l'inflation⁹, et la consommation finale d'énergie, exprimée en tonnes d'équivalent pétrole (TEP). Il indique la charge fiscale effective grevant la base potentiellement imposable, en l'occurrence l'énergie. De 1995 à 2012, le taux d'imposition implicite sur l'énergie est passé en Suisse de 239 à 273 CHF/TEP, ce qui correspond à une augmentation de 14% (G 13). Cette augmentation résulte de la hausse de 22% des recettes des impôts de la catégorie énergie (corrigées de l'inflation) et de la croissance plus lente, de 7%, de la consommation d'énergie finale. Dans le même temps, l'intensité énergétique, qui indique la consommation finale d'énergie nécessaire pour générer un franc de PIB, a diminué d'environ 23%.

En comparaison internationale, la Suisse occupait, en 2012, avec son taux d'imposition implicite sur l'énergie, le quatrième rang européen, après le Danemark, le Royaume-Uni et l'Italie (G 14).

⁹ Correction avec le déflateur de la demande intérieure finale, année de référence 2005.

Taux d'imposition implicite sur l'énergie et intensité énergétique

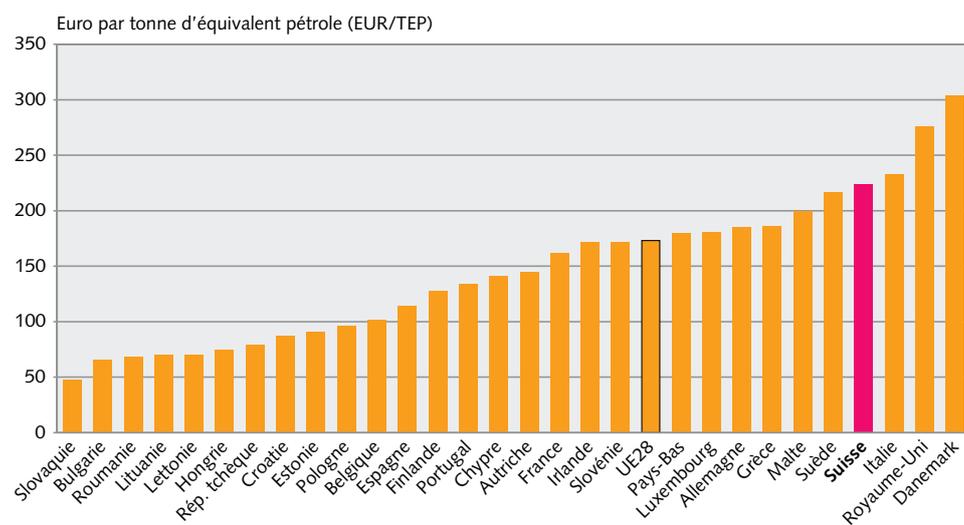
G 13



Sources: OFS – Comptabilité environnementale, Comptes nationaux; OFEN – Statistique globale de l'énergie © OFS, Neuchâtel 2014

Taux d'imposition implicite sur l'énergie en Europe en 2012

G 14



Sources: OFS – Comptabilité environnementale; Eurostat (état: septembre 2014) © OFS, Neuchâtel 2014

Conclusions

Les comptes de l'environnement étant méthodologiquement compatibles entre eux et avec les comptes nationaux, il est possible de comparer les émissions de gaz à effet de serre d'une branche économique avec les impôts liés à l'environnement qu'elle paie, la valeur ajoutée brute qu'elle génère et les emplois qu'elle représente. Il faut toutefois tenir compte du fait que certaines émissions de gaz à effet de serre ne sont pas taxées (p. ex. les émissions de méthane de l'agriculture) et que quelques impôts liés à l'environnement ne sont pas directement liés aux émissions de gaz à effet de serre (p. ex. la taxe d'assainissement des sites contaminés). Il faut également garder à l'esprit que les comptes des émissions dans l'air comprennent les émissions générées à l'étranger par les unités (ménages et entreprises) résidentes en Suisse, mais pas celles générées en Suisse par les unités non résidentes. Par contre, les comptes des impôts liés à l'environnement comprennent les impôts payés en Suisse par les unités non résidentes mais pas ceux payés à l'étranger par les unités résidentes.

Mise en œuvre du principe du «pollueur-payeur» ?

En 2012, les industries extractives et manufacturières étaient responsables de 25% des émissions de gaz à effet de serre de l'économie (G 15). Elles ont payé 16% des impôts liés à l'environnement et généré 19% de la valeur ajoutée brute. La branche «production et distribution d'énergie, d'eau et gestion des déchets» était aussi responsable d'une part importante des émissions de gaz à effet de serre (17%), notamment en raison de l'incinération des déchets. Ceux-ci, en tant que combustible, ne sont toutefois pas taxés. Cette branche a donc payé peu d'impôts liés à l'environnement (3%) comparativement à ses émissions. Elle a par ailleurs généré 2% de la valeur ajoutée brute de l'économie. Les activités financières et d'assurance ont quant à elles généré 1% des émissions de gaz à effet de serre, payé 2% des impôts liés à l'environnement et généré 10% de la valeur ajoutée brute.

Comme les impôts sur l'énergie sont en grande partie liés aux émissions de CO₂ d'origine fossile, il est possible de comparer les recettes générées par ces impôts avec les émissions de CO₂.

En 2012, les ménages ont généré 41% des émissions de CO₂ fossile et payé 57% des impôts sur l'énergie (G 16). Le secteur tertiaire, qui a produit 31% des émissions de CO₂ de l'économie, était aussi le secteur ayant payé la plus grande part des impôts sur l'énergie (27%). Le secteur secondaire a quant à lui émis 27% du CO₂ fossile et généré 13% des recettes des impôts sur l'énergie, contre 1,6% des émissions de CO₂ fossile et 2,4% des recettes pour le secteur primaire.

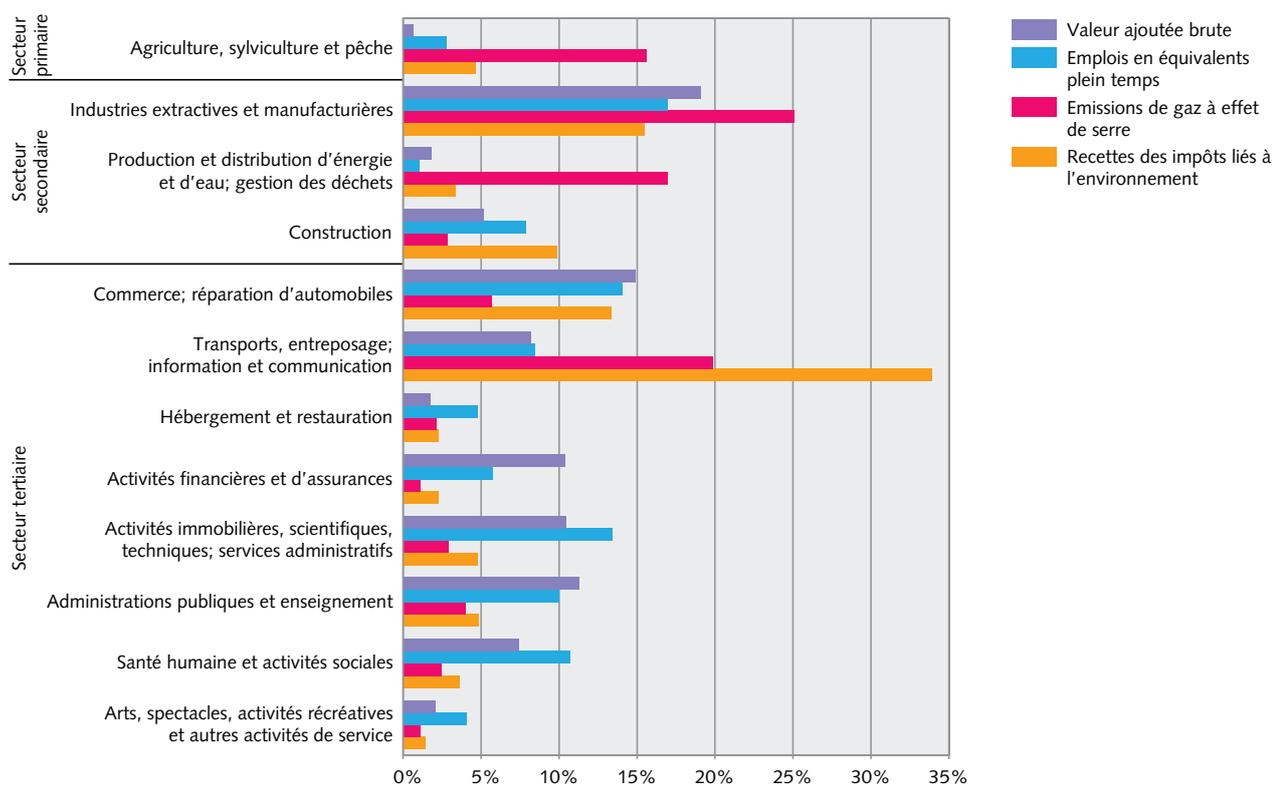
La répartition entre acteurs économiques des émissions de CO₂ fossile ne coïncide donc pas avec celle des recettes des impôts sur l'énergie. Une analyse plus approfondie peut être faite si l'on s'intéresse à leurs deux types d'activités: les activités de transport et les activités stationnaires.

Concernant les activités de transport, le kérosène utilisé par l'aviation représentait en 2012 environ 60% des émissions de CO₂ fossile liées aux transports du secteur tertiaire. Ce carburant étant en grande partie exonéré d'impôt, la part des recettes des impôts sur l'énergie des transports du secteur tertiaire était donc inférieure à celle de ses émissions de CO₂ fossile liées aux transports.

Concernant les activités stationnaires, certaines entreprises bénéficient d'exonérations ou de remboursements d'impôts, afin qu'elles puissent rester économiquement compétitives. Les remboursements sont parfois liés à un engagement de la part des entreprises à diminuer leurs émissions. Par ailleurs, certaines entreprises utilisent des combustibles qui ne sont pas imposés, comme par exemple les déchets brûlés dans les incinérateurs ou les cimenteries, mais qui émettent tout de même du CO₂ fossile.

Comparaison entre activités économiques en 2012

G 15

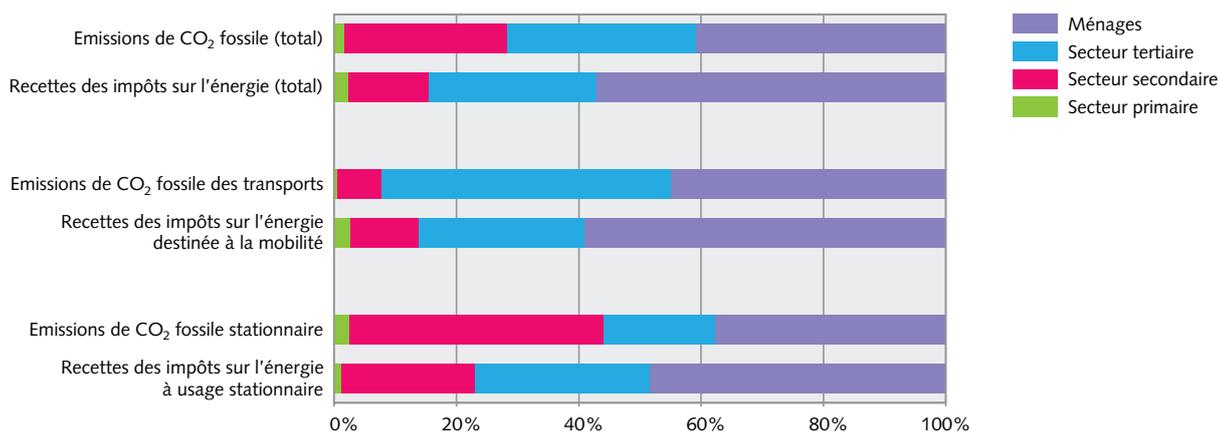


Sources: OFS – Comptabilité environnementale, Comptes nationaux, Statistique structurelle des entreprises STATENT

© OFS, Neuchâtel 2014

Comparaison entre les émissions de CO₂ fossile et les recettes des impôts sur l'énergie par acteur économique en 2012

G 16



Source: OFS – Comptabilité environnementale

© OFS, Neuchâtel 2014

Note méthodologique

Comptes des émissions dans l'air

Les comptes des émissions dans l'air considèrent les émissions issues de l'ensemble des unités résidentes (entreprises et ménages), indépendamment de l'emplacement où les émissions ont lieu (vision intérieure). Cette vision diffère de celle de l'inventaire des gaz à effet de serre selon le protocole de Kyoto et de l'inventaire des gaz polluants de la convention CEE-ONU sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (CLRTAP), qui considèrent les émissions selon une vision territoriale, c'est-à-dire qu'ils incluent les émissions générées à l'intérieur des frontières du pays (à l'exception du tourisme à la pompe pour l'inventaire des gaz à effet de serre).

Afin de produire les comptes des émissions dans l'air, les données issues des inventaires doivent donc être ajustées en conséquence: les émissions générées à l'étranger par les entreprises et les ménages résidents en Suisse doivent être ajoutées, tandis que celles liées aux entreprises et ménages non résidents doivent être soustraites.

Les émissions de CO₂ issues de la combustion de biomasse ne sont pas prises en compte dans les totaux de l'inventaire des émissions selon le protocole de Kyoto car elles sont considérées comme étant climatiquement neutres. En effet, il est admis que ces émissions font partie d'un cycle à l'équilibre et seront finalement séquestrées par la croissance de nouveaux végétaux dans un futur proche (< 100 ans). Les émissions issues de la combustion de biomasse doivent cependant être incluses dans les comptes des émissions dans l'air afin de conserver la comptabilité avec d'autres comptes (énergie, matière), qui tiennent compte de l'utilisation de la biomasse. De façon similaire, les émissions de l'aviation ne sont pas, ou que partiellement incluses dans les données des inventaires et doivent donc être ajoutées aux comptes des émissions dans l'air.

Les données des comptes des émissions dans l'air se différencient également de celles issues des inventaires par leur classification. Si les émissions sont classées selon leur source dans les inventaires, elles le sont par acteur économique dans les comptes, qui se basent sur la nomenclature générale des activités économiques (NOGA).

Les comptes des émissions dans l'air se basent sur le manuel Eurostat *Air Emission Accounts* (AEA).

Comptes des impôts liés à l'environnement

Les comptes des impôts liés à l'environnement renseignent sur les recettes de ces impôts, par acteur économique. Les impôts liés à l'environnement sont des versements obligatoires à l'Etat, sans contrepartie individuelle, dont la base de calcul est une unité physique (ou l'équivalent d'une unité physique) ayant un impact négatif avéré sur l'environnement (p. ex. un litre de carburant ou un gramme de CO₂ émis). Peu importe que l'impôt en question ait été créé dans le but de protéger l'environnement, dans le but de produire des recettes utilisables à des fins de protection de l'environnement, dans un but fiscal ou dans un autre but. Les impôts liés à l'environnement ont pour effet d'augmenter le prix des biens et services dommageables pour l'environnement et donc d'inciter les consommateurs et les producteurs à tenir compte des effets de leurs décisions, conformément au principe du «pollueur-payeur».

Pour des questions de comparabilité nationale et internationale, seuls les impôts considérés comme tels par les comptes nationaux sont pris en compte, et non les autres types de prélèvements fiscaux liés à l'environnement comme par exemple les redevances, versées en contrepartie d'une prestation individuelle de l'Etat (p. ex. les redevances communales de gestion des eaux usées et des déchets). Les recettes des impôts liés à l'environnement sont calculées nettes de TVA, mais incluent les coûts administratifs liés à leur collecte. Les éventuels remboursements, allègements ou exonérations d'impôts, dont peuvent bénéficier certaines entreprises, sont pris en considération.

Au niveau international, les impôts liés à l'environnement se répartissent en quatre catégories: les impôts sur l'énergie, sur les transports, sur les émissions et sur les ressources (cette catégorie d'impôts n'existe pas en Suisse) (cf. T1 page 11).

Les comptes des impôts liés à l'environnement se basent sur le manuel Eurostat *Environmental Taxes*.

Liens

Comptes de l'environnement à l'OFS:
www.statistique.ch → Thèmes → Espace, Environnement → Comptabilité environnementale

Comptes de l'environnement à Eurostat:
epp.eurostat.ec.europa.eu → Statistiques → Environnement → Comptes environnementaux

Système de comptabilité économique et environnementale (SEEA): unstats.un.org → Economic Statistics → Environmental Accounting

Article sur prélèvements fiscaux liés à l'environnement édité par l'Administration fédérale des contributions:
www.estv.admin.ch → Documentation → Publications → Autres publications → Recueil informations fiscales → Prélèvements fiscaux liés à l'environnement